

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTES RENDU DE LA SEANCE du 3 FEVRIER 2017

Etaient Présents : Christophe TINNIERE, Gérard DAVID, Pascal GANGNAT, Daniel LECLERCQ (Suppléant de Daniel MONSIMERT), Georges MASSA, Jean-Michel RIVERON (Suppléant de Marielle SABIROU), Gilbert DELLIERE (Suppléant de Jean-Louis BELLAY), Pierre BORDIER, Thierry GUITTER, Jacqueline DAVID (Suppléante d'Arlette LEUTELIER), Jean-Claude BREHIN, Michel DURAND.

Etaient excusés : Odile ROPARS et Angèle FERET, Jean-Marc HULOT, Ghislaine BODARD-SOUDEE.

Etaient absents : Didier LAMBERT, Yves RENOULT.

Etaient également présents : Maurice GASCOIN : Suppléant de Pierre BORDIER
 Paul LAMBERT - Maire de LA CROPTÉ
 Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières
 Yohann LUCAS - Responsable technique des Syndicats

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

Résultats provisoires 2016

Section de Fonctionnement	Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
	11	Charges à caractère général	100 913,94	199 955,00	114 883,55
	12	Charges de personnel	6 085,53	18 000,00	16 521,55
	65	Autres charges de gestion courante	5 432,80	4 157,00	4 098,20
	66	Charges financières	51,62	0,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
	22	Dépenses imprévues	0,00	7 000,00	0,00
	23	Virement à section investissement	0,00	88 622,08	0,00
	68	Amortissements	3 306,67	2 400,92	2 400,92
		TOTAL	115 793,56	240 235,00	134 904,22
	Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
	002	REPORT ANTERIEUR Résultat	0,00	374 028,68	0,00
	73	Impôts et taxes	60 792,00	60 704,00	60 720,00
	74	Contribution des communes	62 314,00	62 314,00	62 314,00
	74	Subventions	52 995,20	107 000,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	31,92	0,00	0,00
		TOTAL	176 133,12	604 046,68	123 034,00
	RECETTES-DEPENSES				- 14 870,22

Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Solde d'exécution	0,00	143 305,56	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	5 000,00	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	3 342,45	0,00	0,00
204	Subvention d'équipement	0,00	1 500,00	0,00
23	Opérations d'équipement	150 684,49	391 000,00	202 682,52
	<i>Opération 37</i>	138 776,23	379 000,00	191 282,52
	<i>Opération 38</i>	11 908,26	12 000,00	11 400,00
041	<i>Intégration frais études</i>		56 018,69	56 018,69
	TOTAL	154 026,94	596 924,25	258 701,21

Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
021	Virement du Fonctionnement	0,00	88 622,08	0,00
10222	FCTVA		477,00	478,00
1068	Excédent de fonctionnement	59 712,02	66 405,56	66 405,56
13	Subventions	26 314,71	383 000,00	106 014,77
	<i>Agence de l'Eau</i>	26 314,71	230 000,00	77 409,48
	<i>Région</i>	0,00	60 000,00	5 117,00
	<i>Départements</i>	0,00	93 000,00	23 488,29
040	Amortissements	3 306,67	2 400,92	2 400,92
041	Intégration frais études		56 018,69	56 018,69
	TOTAL	89 333,40	596 924,25	231 317,94

RECETTES -DEPENSES **- 27 383,27**

Opérations d'investissement 2016

Opération n° 37 = CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude plan d'eau de SABLE (Solde)			500,00
Travaux suppression plan d'eau SABLE	15 000,00	4 485,18	
Abreuvoirs	12 000,00	6 936,00	
Etude bilan du CRE	10 000,00	8 070,00	3 800,00
Etude ouvrages CRE	16 000,00	10 920,00	2 200,00
Suivi indicateurs CRE 2015	6 000,00	2 076,00	
Travaux aménagement plan d'eau LA BAZOUGE	310 000,00	149 105,34	168 000,00
Etude digue plan d'eau LA BAZOUGE	10 000,00	9 690,00	
TOTAL	379 000,00	191 282,52	174 500,00

Opération n° 38
= Hors CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Passerelle à LA CROPTÉ	12 000,00	11 400,00	0,00
TOTAL	12 000,00	11 400,00	0,00

Programme 2017

> Poursuite des travaux 2016 non réalisés (Restes à réaliser 2016)

↳ Travaux CRE

Fonctionnement

> Suivi des indicateurs CRE 2016	2 088 €
> Subventions pour suivi	3 100 €

Investissement

> Etude ouvrages	2 200 €
> Etude Bilan CRE.....	3 800 €
> Etude aménagement espace naturel SABLE (Solde)	500 €
> Travaux plan d'eau de LA BAZOUGE.....	168 000 €
> Subventions pour études	28 000 €
> Subventions pour travaux	237 000 €

> Participation financière à l'intersyndicalité pour les moyens humains et techniques

> Matériel divers (PC portable, tronçonneuse, appareils mesure, bureau ...)	1 500 €
> Participation à la création du site internet	1 000 €

> Programmation des travaux 2017

↳ Divers et Travaux hors CTMA

Fonctionnement

> Subvention à la FDGDON (2 537 € en 2016).....	2 677 €
> Travaux divers (nettoyage, ...)	5 000 €
> Annonces et insertion (Marchés travaux + Enquêtes publiques).....	12 000 €
> Honoraire commissaire enquêteur	5 000 €

Investissement

> Travaux divers (Tête de pont - Chemin de Sumeraine, ...)	5 000 €
> Restauration d'une passerelle à LA BAZOUGE (Le Gravier - Ruisseau de Chemerette)	6 600 €
> Installation d'une passerelle sur le Dorat à ST LOUP DU DORAT	2 500 €

↳ Travaux CTMA

Fonctionnement

> Débroussaillage (Ruisseaux de la Rotrie et de l'Ossesniers)	7 000 €
> Embâcles	7 600 €
> Plantations (1 370 ml sur la Rotrie)	16 500 €
> Suivis	5 500 €
> Communication	1 000 €
> Suivi piézomètres.....	5 000 €
> Suivi géotechnique - Travaux plan d'eau LA BAZOUGE	9 400 €
	52 000 €

> Subventions CTMA	41 600 €
--------------------------	----------

Investissement

> Abreuvoirs + Passage à gué + clôtures (x15 : sur la Vaige et sur l'Ossesniers)	48 000 €
> Renaturation (Sur 2800 ml - Ruisseaux de la Rotrie et de l'Ossesniers)	50 000 €
> Restauration d'une frayère (Sur le Vassé)	12 000 €
> Continuité	
↳ Clapet de la Morlière à BEAUMONT	17 900 €
↳ Clapet de la Braudière à BEAUMONT	66 500 €
↳ Barrage de la Débitière à LA BAZOUGE DE CHEMERE	5 650 €
↳ Moulin de Favry à PREAUX	21 700 €

↪ Barrage de Brisanne à LA BAZOUGE DE CHEMERE	5 650 €
↪ Seuil de Noë Montsurs à VAIGES	600 €
↪ Ruisseau de la Rotrie (aménagement ponts, ...)	7 200 €
> Etude Avant projet : Mariette / Bréhermont / Etang Oriolet	36 000 €
	271 200 €
> Subventions pour travaux CTMA 2017	216 900 €
> Etude gouvernance GEMAPI	130 000 €
> Subventions pour Etude GEMAPI (Part Vaige = 3 750 €)	
↪ AELB	104 000 €
↪ Com Com Sablé	9 600 €
↪ Com Com Coëvrons	4 500 €
↪ SB Erve, Taude, Erve et Treulon	8 200 €

> Participation financière à l'intersyndicalité pour les moyens humains et techniques

> Frais de personnel extérieur (Salaires + Frais)	40 000 €
> Matériel divers	1 000 €

Le Comité syndical, après délibération :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Monsieur le Président informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de 2 677 €. (2 537 € en 2016)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide d'octroyer une subvention de 2 677 € à la FDGDON pour l'année 2017, correspondant aux Primes et Frais activités Rongeurs aquatiques nuisibles, aux animations de réunions et aux points de contrôle.

ENQUETE PUBLIQUE – CTMA DE LA VAIGE

Xavier SEIGNEURET informe les délégués que l'enquête publique relative au CTMA de la Vaige, démarre le 6 février 2017 et se termine le 10 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur, M. Michel THOMAS, sont prévues à MESLAY DU MAINE (siège de l'enquête), à LA BAZOUGE DE CHEMERE et à ST LOUP DU DORAT.

Des plaquettes d'informations présentant les travaux ont été envoyées aux communes, associations, aux partenaires et aux principaux riverains.

Syndicat du bassin de la Vaige
Programme d'actions 2017-2021
du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Qui sommes nous ?
Le syndicat du bassin de la Vaige est une collectivité publique, ayant pour compétence la gestion quantitative et qualitative de la Vaige et de ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe.
Le syndicat réalise entre autres, des actions visant à améliorer la bonne qualité écologique des cours d'eau demandée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
Pour ce faire, le syndicat a élaboré un nouveau programme d'actions à réaliser sur la période 2017-2021, présenté dans ce document.
Les actions menées se font en concertation avec les riverains. Une convention sera alors signée entre les parties.

Quelles communes sont concernées ?
Créé le 27 juin 1978, le syndicat regroupe aujourd'hui 10 communes adhérentes au sein de 3 communes de communes.
Argançon, Bessay, la Chapelle, la Bazouge de Chemere, le Riguet du Maine, Chemeré le Bas, Sablé sur Sarthe, Vaige, Préaux, Beaumont Pail de Bas, le Buisson, Meslay du Maine, St Bas de la Vaige, Amers le Vaivre, St Loup du Dorat, St Georges le Flechaud

Exemple d'actions de restauration des habitats aquatiques et de la continuité écologique

Restauration de cours d'eau
Cette action permet notamment de relaxer le niveau de la nappe pour faciliter les inondations en aval et de diversifier les circulations pour une meilleure qualité de l'eau. Les habitats pour la faune aquatique sont également plus diversifiés.
Rochers en graviers, épis, etc.

Installation d'abreuvoirs
Le peuplement des berges par les bœufs dégrade les rives et la qualité de l'eau.
Le syndicat propose l'installation de 80 abreuvoirs aménagés sur la Vaige, permettant aux bœufs de pâturer sans dégrader l'environnement (voir directive relative au droit).

Entretien de la végétation des rives
Plusieurs km de berges présentent une végétation dégradée (multicouche, arbres malades...). La restauration par le syndicat passe par l'entretien collectif, l'élagage ou la plantation, permettant de restaurer ces habitats et de canaliser les berges.

Le tronçon test
125 km de cours d'eau analysés dont 58 sur la Vaige, 28 sur la Vasse et 16 sur l'Écluse.
Plus de 600 000 € de travaux réalisés entre 2010 et 2014 par le syndicat.

Règles de contournement de plan d'eau
Le plan d'eau de la Bazouge-Chemere présente un obstacle à la remontée piscicole.
Le syndicat, en lien avec le comarpo, propose le contournement de l'étang par la création d'une rivière pour restaurer la continuité écologique (action sur CTMA, 2016-2019).

Aménagement d'ouvrages
De nombreux ouvrages présentent des défauts au génie civil, par le franchissement piscicole.
En concertation avec les propriétaires et les services de l'Etat, le syndicat prévoit d'aménager 42 ouvrages (solutions techniques adaptées au cas par cas) pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire.
Travaux d'entretien sur l'Étang de la Vaige.

Aménagement de frayères à brochet
Le syndicat propose l'aménagement de frayères pour la reproduction du brochet.
Certains secteurs potentiels pour la frayère des processus sont en effet déconnectés des cours d'eau.
Leur reconquête permet la restauration des poissons.

Le programme 2017-2021 en chiffres

Bassins des bassins :	21 000 €
Amélioration de la diversité des habitats aquatiques (10 km) :	502 000 €
Restauration de cours d'eau (abreuvoirs, pose de pierres...) :	247 000 €
Restauration de la végétation riveraine (10 km) :	202 000 €
Aménagement de frayères à brochet (2 km) :	28 400 €
Restauration de la continuité écologique (42 ouvrages) :	785 200 €
Travaux d'entretien (épis, épis de pierres, etc.) :	212 700 €
TOTAL DES COMMUNES :	1 238 400 €

Financé à 78 % par les partenaires financiers

Regroupement sur les cours d'eau

Le syndicat s'active pour l'entretien de son abreuvement direct dans les cours d'eau à compter de l'automne 2017 (soit au cas d'aménagement spécifique)

Tout exploitant doit se mettre en conformité avec cette directive et mettre en place des aménagements spécifiques pour l'abreuvement des bœufs dans les cours d'eau. Les aménagements du syndicat peuvent faciliter cette transition.

L'entretien de la végétation par le syndicat se fait en concertation avec les riverains.

L'entretien de la végétation des berges est de la responsabilité des riverains. Le syndicat de cours d'eau, selon des modalités précises dans le cadre de l'entretien. Les articles L215-14 et R215-2 définissent les objectifs d'un entretien régulier d'un point de vue environnemental.

Partenaires du programme

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Nous contacter
Contact : M. Xavier SEIGNEURET - 1 rue Jean de Bueil, 53278 SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHAUD - Téléphone : 02 43 03 11 41
Président : Pascal SAUBERT
Technicien : Xavier SEIGNEURET
www.vaige.portail-bassins-versant.fr

ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DANS LE CADRE DU FUTUR CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA VAIGE (2017-2021)

M. Le Président expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par Hydro Concept,
Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien en annexe dont le montant est évalué à 2 220 468 d'euros TTC, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%,
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire,, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE dénommé ci-après « maître d'ouvrage », lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

Etude de structuration opérationnelle



Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisaationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)



Mise en place opérationnelle au 1^{er} janvier 2018

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

Bassin versant	Surface BV	Pourcentage
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
TOTAL	80 200 ha	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, ... :

- > approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- > approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- > accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- > accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage des Communautés de communes de Sablé et des Coëvrons pour la réalisation des options (Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne + Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau) ;
- > autorise M. Le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les Communautés de communes de Sablé et des Coëvrons ;
- > décide de solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- > autorise M. Le Président à solliciter le remboursement auprès des Syndicats de l'Erve, de la Taude et de l'Erve et du Treulon de la part de l'étude (hors options) restant à charge selon le critère de base indiqué ci-dessus, et des Communautés de communes de Sablé et des Coëvrons pour la part restant à charge des options ;
- > autorise M. Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

AVENANT N°2 – ETUDE BILAN DU CRE DE LA VAIGE

Monsieur le Président expose le rapport suivant, concernant le marché signé en avril 2015 avec Hydro Concept pour l'Evaluation du Contrat Restauration Entretien du bassin de la Vaige (2010-2014) et la Définition d'un nouveau programme d'actions (2016-2020), une prestation supplémentaire est à prendre en compte :

> Prestation supplémentaire :

- Reprographie des dossiers Enquête publique 1 x 800 € = 800 €

Le montant du marché passe de 29 875 € HT à 30 675 € HT soit de 35 850 € TTC à 36 810 € TTC.
Un avenant n°2 est proposé aux membres du comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical:

- Approuve les modifications apportées au marché signé en avril 2015 avec le bureau d'études HYDRO CONCEPT.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Pierre BORDIER



Le Président,
Pascal GANGNAT

